

PA.RE.N

PARTI DE LA RENAISSANCE NATIONALE

Liberté - Solidarité - Fraternité

MANIFESTE DU PARTI

Les temps les plus incertains sont les plus sûrs parce qu'on sait à quoi s'en tenir sur le monde.

Donoso Cortes

I

APPEL AU PEUPLE

Le 20^{ème} siècle s'achève dans le chaos : crises politiques, économiques et financières, insurrections populaires, guerres civiles, revendications séparations, génocides, racisme et xénophobie, famines, épidémies, effet de serre, exodes massifs, etc. Dans les riches pays du nord, un matérialisme individuel effréné a fait prendre à la vocation de l'homme et aux fins temporelles de la société humaine un virage imprévu, l'homme étant devenu l'instrument de ses propres instruments, la créature de ses propres créatures et la société humaine, absente de fraternité, un fond marin où les alevins servent de pâture aux requins blancs. Dans les pays pauvres du sud, une politique sans morale et une économie sans culture ont contraint les peuples à s'arracher à leur sagesse millénaire, à leur culture de paix, d'harmonie et d'interdépendance sociale pour une dramatique divagation parmi les ruines philosophiques, économiques et socio-culturelles du Nord. En cette veille du troisième millénaire, tous les peuples de la terre vivent dans une angoisse quasi métaphysique.

Le peuple burkinabè, en ces temps incertains, se présente comme le prototype parfait du peuple des damnés de l'avenir : misérialisation accélérée du plus grand nombre (44,5% vivant en dessus du seuil de pauvreté en 1994, revenu du pays en 1996 inférieur à ce qu'il était en 1980, 171^e rang sur 174 pays en développement en 1999 !), déstructuration de la cellule familiale, atomisation de la société, ruine des valeurs humaines ancestrales, etc. Le Burkina Faso n'est plus qu'une société sans repères et sans rêve d'avenir, une nation sans élan ni âme commune, un peuple de désespérés parqués dans une obscure salle d'attente où ils n'attendent plus rien.

Ce triste état des lieux de la patrie burkinabè a une seule explication : le manque de refondation de la société traditionnelle en vue de sa marche audacieusement sereine vers le développement moderne à dimension technostructurale. Depuis l'indépendance formelle jusqu'à nos jours en effet, les dirigeants burkinabè, loin de songer à prendre la succession politique, économique et socio-culturelle du colonisateur sous bénéfice d'inventaire, s'évertuent à imposer au peuple des lois, des principes, des institutions, des comportements individuels et collectifs, tous porteurs de valeurs s'inscrivant en rapport de contrariété frontale avec sa mentalité et ses aspirations les plus profondes. De ce long, lent, pénible et traumatisant processus volontariste d'assimilation à rebours de la société africaine burkinabè à un modèle de société qui lui est philosophiquement, moralement et spirituellement étranger, il en est résulté, pour tout concret suprême, une décadence absolue avec, en prime, une élite politico-bureaucratique complexée sur son identité propre, une nation doutant de ses valeurs spécifiques, un peuple cruellement amputé de ses capacités créatrices intrinsèques.

Si, pour toute société humaine la culture est un élément de vie et une source de puissance, aucune société ne peut être forte sans la conscience de son passé qui seule détermine et conditionne la confiance en son avenir. Logiquement donc,

nul processus de développement ne peut et ne doit se présenter à un peuple donné comme une construction de l'extérieur. C'est sur ses traditions, sur son propre droit, sur son ordre social désirable, en somme, sur son identité culturelle comme sur du roc que ledit processus doit se fonder ou c'est un échec qui est inscrit en noir et blanc dans toute politique et tout programme de développement : n'est-ce pas précisément pour ces raisons que la période 1988-1997 a été déclarée décennie mondiale du développement culturel par les systèmes de Nations Unies ! En tout cas, la preuve en est administrée par la misère des populations de pays africains fabuleusement riches !

Le Burkina Faso, comme les autres pays africains, doit impérativement retourner à la bifurcation où la colonisation et la néo-colonisation l'ont fait tromper de chemin en vue de reprendre sa voie normale de développement ; développement qui reste ouvert à toutes les races, à toutes les nations, à tous les peuples et auquel chacun doit tendre suivant sa vision du bien commun et en fonction de ses capacités réelles. C'est pourquoi, habités par la conviction profonde que rien de solide et de durable ne peut se bâtir par mimétisme mécanique dans tous les ordres de la société, des Burkinabè :

- considérant que la culture tient tout processus de développement en l'état ;
- désireux de réaliser un développement moderne au service de la grandeur de l'homme en préservant les valeurs humaines sans lesquelles l'homme et la société humaine déchoient de leur dignité native ;
- inquiets des effets pervers de la globalisation actuelle de l'économie qui, induit un processus de percolation et de périphérisation de l'économie des pays pauvres, mais encore implique une globalisation des valeurs qui se ramènent insidieusement aux valeurs du seul occident matérialiste et individualiste ;
- conscients des aspirations profondes du peuple burkinabè en voie de paupérisation matérielle absolue et de décomposition morale et spirituelle irréversible ;
- décidés à bâtir une nation puissante en humanisme, en justice sociale, en ordre moral, en liberté et solidarité pleinement vécues, proposent aux femmes et aux hommes du Burkina Faso un nouveau parti politique dénommé « Parti de la Renaissance Nationale », en abrégé « PA.RE.N ».

Peuple du Burkina Faso

Ton histoire, depuis près de quarante (40) ans, n'est qu'un martyrologe des faibles, des pauvres, des analphabètes et des naïfs ; elle est plus encore une infamante humiliation sans fin de la patrie. ça suffit ! Il faut que tu te décides à entrer dans le troisième millénaire la tête haute à côté des autres peuples du monde. Il faut que tu te lèves car, il n'y a pas de petites nations, mais seulement des nations assises. Il faut que tu croies à ton destin singulier jusqu'ici menacé par ta lassitude et le sentiment de fatalité.

Peuple du Burkina Faso

Tes ancêtres trouvaient dans les entrailles des poulets plus d'idées justes pour le bonheur de l'homme que toutes les sciences sociales modernes n'en contiennent. Il faut que tu comptes sur toi-même. Il faut que tu te détermines librement le port à atteindre et les voies à emprunter. Il faut que tu conçoives ta propre vision de la vie en société moderne.

Peuple du Burkina Faso

Ce sont les peuples qui font leur histoire. Et quand les clés de l'histoire d'un peuple tombent, il faut des échettes fortes qui se courbent pour les ramasser. Le Parti de la Renaissance Nationale ambitionne de rassembler des femmes et des

hommes de bonne volonté et de bonne moralité qui croient en l'homme, à la transcendance de l'être sur l'avoir, à l'indissociabilité de la liberté et de la solidarité pour une société de paix, de justice et de fraternité. Loin de se donner le goût de détruire pour mieux s'offrir l'orgueilleux plaisir de rebâtir, il entend simplement ramener la société au but dont elle s'écarte en la réorganisant sur des bases solides et durables en vue de la rendre apte à relever tous les défis du futur. A cette fin, il t'interpelle. IL t'appelle. Tu es libre de rester sourd à son cri de ralliement : il emportera alors dans sa tombe le deuil de ton suicide en laissant le soin à la postérité de se disputer les tristes lambeaux de ton destin brisé...

La politique, ce sont des idées.

Thibaudet.

II

QUELLE EST LA DOCTRINE DU PA.RE.N ?

Au cours de ce 20^e siècle finissant, deux grands systèmes sociaux se sont disputés la planète : le libéralisme et le socialisme. Le premier exalte la liberté individuelle dans le groupe ; il instaure une société d'égoïsme individuel. Le second exalte la solidarité dans le groupe : il instaure une société égoïsme collectif.

Le PA.RE.N considère l'un et l'autre comme contraires à la vocation de l'homme, aux fins terrestres de la société humaine et à la loi naturelle. L'individu et le groupe doivent constituer en réalité les deux (2) mâchoires des tenailles par lesquelles il faut arracher le bonheur de l'homme dans la société. C'est pourquoi, il est erroné de séparer l'individu et le groupe comme dans le système libéral, de les confondre comme dans le système socialiste. En conséquent, le PA.RE.N opte pour un système intermédiaire, conforme à la nature des choses et qui concilie et réconcilie la liberté et la solidarité **en distinguant l'individu et le groupe sans les séparer, en les unissant sans les confondre**. Cette voie intermédiaire s'appelle le **Tercérisme**. Par lui, les populations africaines burkinabè recouvreront leur identité confisquée et leur vision spécifique de la vie en société dénigrée, condition sine qua non de leur mobilisation pour un progrès sans traumatisme, sans injustice sociale et sans exploitation de l'homme par l'homme.

Je vois les Européens, je les écoute, je crois qu'ils ne comprennent pas ce qu'est la vie.

Malraux.

III

QUEL EST LE PROJET DE SOCIETE DU PA.RE.N

L'organisation politique de toute société humaine repose naturellement sur la vision particulière qu'ont les membres de cette société de la vie en communauté, et donc de la place de l'individu dans le groupe. Deux (2) visions de la vie en communauté et de la place de l'individu dans le groupe ont triomphé au cours de ce 20^e siècle : la vision libérale et la

vision socialiste, toutes deux opposées à angle droit à la vision africaine que des intellectuels africains sans intelligence, complètement déracinés, boitant sous le vif éclairage de la pensée de leur maître d'écoles de l'Est ou de l'Ouest, ont jusqu'ici tenue en mépris.

Tout ce qui précède, sans compter les tristes réalités des sociétés libérales et socialiste bien connues de tous, témoigne de la nécessité pour les Africains de rejeter tout mimétisme, tout prêt-à-porter. Il se trouve que la troisième voie que les sages, les intellectuels, les philosophes appellent de leurs vœux est là, dans la société traditionnelle africaine. Le Parti de la Renaissance Nationale est convaincu que la société africaine burkinabè d'aujourd'hui a intérêt à s'inspirer de la philosophie vitale de la société d'hier. En conséquence, il opte pour une société à la fois de liberté et de solidarité. Cet équilibre entre l'individu et le groupe doit se traduire au niveau des libertés, du pouvoir économique et du pouvoir politique.

Au niveau des libertés, l'Etat a un devoir de surveillance générale et l'exercice de la liberté individuelle. Pour que l'usage de chaque liberté atteigne les résultats escomptés, à savoir l'épanouissement physique, moral, intellectuel, spirituel et matériel de son titulaire, l'Etat doit contrôler son mode d'usage de manière à ce que la liberté soit une faculté à se mouvoir dans le vrai, le juste, le bien, inscrits dans la loi naturelle et dans les aspirations profondes de la société : **il n'y a pas de liberté à l'erreur, au mensonge, au vice !**

Au niveau du pouvoir économique, la société doit assurer à tous ses membres la satisfaction de leurs besoins vitaux, chacun étant invité et incité à satisfaire, par son travail personnel, ses besoins secondaires ou superflus. A cette fin, il doit y avoir un domaine collectif dont l'exploitation incombe à tous les citoyens et un domaine individuel abandonné aux capacités personnelles. De cette manière, une synthèse féconde est réalisée entre capitalisme et socialisme.

Au niveau du pouvoir politique, la société doit être dirigée par des femmes et des hommes de grande moralité et intellectuel, choisis par des citoyens éclairés, ces derniers jouissant de la confiance du peuple majoritairement analphabète et pauvre. La société doit être politiquement organisée de manière à ce que la confiance vienne d'en bas, l'autorité d'en haut, sans possibilité de dérive autocratique et que les différentes ethnies soient associées à la gestion du pouvoir central.

Pour poursuivre et atteindre ce projet de société, il faut un programme de gouvernement clair, précis, concordant, mensuel, quantifiable et contrôlable.

IV. LE PROGRAMME DE GOUVERNEMENT DU PA.RE.N

Le programme de gouvernement est l'ensemble des orientations, politiques et mesures que retient le PA.RE.N pour réaliser une société de liberté et de solidarité, garante d'un progrès réel de l'homme burkinabè. Ce programme comprend des réformes culturelles, sociales, administratives, politiques, institutionnelles, économiques et diplomatiques.

IV.1. Les réformes culturelles

Les Burkinabè doivent recouvrer les valeurs ancestrales et donc identitaires de cultures de paix, de dignité, de respect de la personne humaine, d'entraide et d'humanisme. A cette fin, le PA.RE.N propose :

- 1) Une lutte acharnée contre toutes les formes de dépravation par l'interdiction d'importer, de fabriquer et de commercialiser des jouets militaires pour enfants, des flippers pour jeunes ; de même, les films, cassettes,-

vidéo, journaux pornographiques, les spectacles, danses et musiques érotiques, lascifs ou suggestifs, les publicités, sous toutes leurs formes, sur les marques de cigarettes seront interdits ;

- 2) Une répression sans complaisance de la prostitution, du libertinage sexuel, de l'avortement, des détournements de deniers publics, de la corruption et de la gabegie, ainsi que des pratiques d'exclusion de personnes pour cause de sorcellerie ;
- 3) L'édition d'un code de conduite sociale qui érigerait en délits, voire en crimes, assortis de sanctions pénales et/ou civiles
 - le fait pour un fils ou fille d'insulter père ou mère ou de porter la main sur eux ; de les abandonner à la mendicité alors qu'ils gagnent leur vie par un travail productif
 - le non respect de la parole et la trahison des secrètes d'ami, le fait de faire du bruit, d'organiser des réjouissances à côté d'une famille endeuillée ;
 - le fait pour un homme de porter la main sur une femme en public, pour un mari de frapper sa femme devant les enfants ;
 - le fait de répudier, contre l'option monogamique, sa femme pour un seul bonheur de prendre une jeune ou plus belle, de dépouiller la veuve des biens de son mari décédé ; de donner une fille en mariage sans son consentement express.

Par ailleurs, ce code de conduite sociale proclamera le droit au respect des plus âgés par les moins âgés, le droit de tout aîné de corriger tout enfant surpris en train de mal agir, le droit et même le devoir pour chacun de dénoncer à l'autorité policière le comportement violent, inhumain et dégradant d'autrui vis-à-vis des membres de sa famille ou de ses voisins.

Tous ces points ont été soulignés à titre d'illustration. Le peuple devra adopter les mesures proposées à travers les conseils villageois ou municipaux ci-dessous mentionnés dans les reformes administratives.

IV.2. Les réformes sociales

Elles visent l'organisation des différents groupes sociaux et la résolution de problèmes sociaux vitaux.

A) L'organisation des différents groupes sociaux

Le développement du pays restera une illusion entretenue sans la mobilisation générale de tous ses habitants qui passe par la mobilisation particulière des divers groupes de la société. La Suède, pays de primauté du collectif sur l'individu comme en Afrique, a pu, sur la base de son organisation associative traditionnelle, rattraper un retard de plus de 300 ans sur l'Europe occidentale ! Au Burkina Faso, le développement est l'affaire de quelques groupes professionnels, ce qui entraîne la léthargie de nombreux secteurs de production et l'accroissement de l'inégalité, source de crises sociales.

Le PA.RE.N se propose de dynamiser tous les secteurs et branches d'activités en donnant aux professionnels de chaque métier, art et profession, un cadre d'action sous forme d'associations professionnelles. Dans le secteur moderne (industrie et services), une instance nationale, comprenant des représentants des travailleurs et des employeurs, serait habilitée à statuer en premier ressort sur tous les conflits collectifs et négocier les salaires.

La création, avec le plein consentement des groupes sociaux, de cadres professionnels, présente des avantages : la modernisation des métiers, l'innovation technique, la défense des intérêts de tous les corps dans l'interdépendance sociale et l'intéressement des divers groupes et couches sociales à la gestion de la chose publique.

B) La résolution de problèmes sociaux vitaux

Pour la majorité des Burkinabè, vivre est devenu un véritable stratagème : la famine menace chaque année, l'eau potable est inaccessible, le chômage sévit, et il y a la question de la santé, de l'éducation, de l'habitat et de la voirie urbaine et même des-laissés-pour-compte de la société. Sans la résolution correcte de ces problèmes, beaucoup de Burkinabè sont condamnés à être des citoyens de second rang, empêchés, de fait, de prendre part activement au développement de la nation

1) La famine

Pour enrayer la famine, il faut réaliser l'auto-suffisance alimentaire (agriculture, élevage). Le Burkina Faso n'y est jamais parvenu alors que plus de la moitié du territoire est potentiellement productive !

Pour réaliser cette auto-suffisance alimentaire, il faut d'abord accroître la production agro-pastorale ; ensuite, il faut amener les produits des zones de productions aux zones de consommation ; enfin il faut bien vendre ces produits ou les transformer.

Pour accroître production agro-pastorale, il faut des terres et de l'eau, des agriculteurs et des éleveurs bien formés à leur profession, une mécanisation et une motorisation de l'agriculture, et enfin un financement des investissements agropastoraux. Pour ce faire, le PA.RE.N propose :

- une politique hardie d'aménagements hydro-agricoles : puisque la pluie ne vient pas à nous, il nous faut aller vers la pluie en construisant des barrages partout où c'est possible. En conséquence, il sera créé un Fonds d'Aménagements Hydro-agricoles (FAH) alimenté par l'impôt de capitation qui frappe les paysans et qui a été supprimé sous la Révolution, par des redevances pour services rendus, par les dons et aides et par une contribution annuelle du budget de l'Etat. Les aménagements seront exécutés par l'Office Nationale des Barrages Aménagements Hydro-agricoles (ONBAH) en sa qualité d'établissement public administratif et non plus industriel et commercial (car, endroit, tout établissement chargé d'exécuter une politique ou un programme du gouvernement est un établissement public administratif !). Les terres aménagées seront redistribuées à des groupes de 5 à 10 producteurs formant des Unités de Production sous la surveillance et la direction d'un spécialiste de l'agriculture mis à leur disposition par l'Etat à raison d'un par département. Chaque unité de production devra une redevance à l'ONBAH égale au centième de son bénéfice net résultant de la vente de ses produits.

- une politique nouvelle de la formation des agriculteurs et des éleveurs : on ne peut pas passer de l'économie de subsistance à l'économie de marché sans changement des mentalités et des comportements. Il faut une nouvelle race d'agriculteurs et des éleveurs. Pendant des décennies, à coups de centaines de millions, la Formation des Jeunes Agriculteurs (FJA) s'attelait à cette tâche. Mais elle a échoué. Les raisons sont psychologiques, sociologiques et financières. Pour les raisons psychologiques, il y a qu'un enfant de 6 à 7 ans pour l'enseignement primaire et son camarade de 8 à 12 ans pour l'enseignement rural, le second a le sentiment d'être condamné à demeurer paysan,

d'être soumis pour toujours aux coutumes et traditions quand son camarade est appelé à la vie moderne, aux emplois bureaucratiques plus prestigieux. En conséquence, une fois instruit et alphabétisé, il refuse de rester au village et se rend en ville ou à l'étranger. Pour les raisons sociologiques, le village est encore sous le régime de l'indivision, de la communauté collective des terres. Le jeune agriculteur ou le jeune éleveur en fin de formation ne peut pas disposer d'une terre pour expérimenter son savoir-faire ; t s'il peut en disposer, il sait que le fruit de son travail sera approprié par la communauté familiale, d'où son renoncement à entreprendre parmi les siens. Pour des raisons financières, le jeune diplômé est abandonné à lui-même à la sortie de l'école. Il n'a pas d'appui financier pour faire face aux frais de premier établissement (puits, grillage, moto-pompe, charrette, etc.).

Il faut donc éclater ces verrous à l'esprit d'entreprise des jeunes ruraux. Pour cela, le PA.RE.N propose que tous les enfants de 6 à 7 ans soient recrutés pour l'enseignement primaire et que les écoliers qui ne peuvent pas accéder à l'enseignement secondaire (voir éducation ci-dessous) soient automatiquement reversés dans l'enseignement rural. Dans chaque province, seraient alors créés des Centres de Formations Agro-pastorale Spécialisés (CFAS) en fonction des potentialités locales : maraîchage, pisciculture, volaille, bétail, etc. ils seront soumis au régime de l'internat pour habituer les futurs producteurs groupés au sein des Unités de Production à la vie en communauté. Ces centres, appelés à s'auto-suffire, seront créés par l'Etat, année par année, sur la base d'une loi de programme.

A la fin de leur stage, les jeunes producteurs seront libres de constituer des unités de production ou d'entreprendre à titre individuel ;

- une politique volontaire de mécanisation et de motorisation du secteur primaire. Le Centre National d'Équipement Agricole (CNEA) et l'Office National d'Approvisionnement et de distribution des intrants zootechniques et Vétérinaires (ONAVET), tous deux créés en 1983, étaient respectivement chargés de promouvoir la modernisation des exploitations agricoles, de vulgariser la mécanisation et la motorisation de l'agriculture et de commercialiser les équipements agricoles ; d'importer, d'acheter, de conditionner et de produire les produits pharmaceutiques, biologiques à usage vétérinaire, ainsi que les intrants zootechniques et les matériels d'élevage, de soutenir les structures de production animal et l'encadrement. Ces deux (2) établissements ne peuvent être les moteurs de la modernisation du secteur primaire s'ils doivent s'adresser à des particuliers, notamment ruraux, démunis de ressources. Avec l'organisation des professionnels de l'agriculture et de l'élevage, avec la création d'unités de production agro-pastorale, ils auront beaucoup plus à s'adresser à des personnes morales plus conscientes de leur responsabilité et disposant d'une structure financière pour le financement des investissements ;

- une nouvelle politique de financement des investissements agro-pastoraux : il a été indiqué plus haut par quels moyens réaliser les aménagements hydro-agricoles et la création des Centres de Formation Agro-pastorale Spécialisés (CFAS). Le problème restant est le financement des investissements des agriculteurs et éleveurs individuels ou des agriculteurs et éleveurs associés dans les Unités de Production agro-pastorale. Jusqu'ici en effet, la Caisse Nationale de Crédit Agricole (CNCA) et les Caisses Populaires n'offrent pas de conditions idéales aux emprunteurs. La solution résiderait dans la création d'une Caisse d'Investissement Agro-pastoral (CIA) alimentée par les cotisations obligatoires des professionnels individuels ou associés, la taxe d'abattage d'animaux, la taxe de commerce en gros des céréales, une subvention annuelle du budget de l'Etat.

En conclusion de la production agro-pastorale, le PA.RE.N entend soutenir l'utilisation de semences agricoles à haut rendement et l'amélioration génétique des espèces animales en vue d'obtenir des races performantes (viandes, lait, œuf, etc.).

Pour écouler les produits agro-pastoraux, il faut le désenclavement des zones productrices. Les taxes routières, mieux perçues et gérées, doivent participer au financement des opérations de désenclavements.

Pour commercialiser les produits agro-pastoraux, il faut prendre en compte les considérations suivantes : pour les céréales, il conviendra de créer dans chaque département une coopérative d'achat et de vente qui pratiquerait un prix modéré à ses membres et un autre prix aux commerçants grossistes ravitaillant les centres urbains ainsi qu'à tout autre acheteur non membre. Pour les produits maraîchers, ce serait des coopératives de vente pour les producteurs individuels et associés.

Ces mêmes producteurs pourraient avec l'appui financier de la Caisse d'Investissement Agro-pastoral et des ONG, envisager la transformation industrielle des produits. L'Etat assurant gracieusement l'étude de faisabilité des projets et aidant au transfert de technologie appropriée (chinoise indienne, ghanéenne etc.).

2) L'eau potable

Beaucoup a été fait jusqu'ici pour les puits et forages au Burkina Faso. Beaucoup reste à faire. Il conviendra de renforcer cette politique avec la coopération internationale, multilatérale et bilatérale, jusqu'à doter chaque village d'un à plusieurs forages en fonction de la densité de la population. Il faudra en outre vulgariser l'hygiène familiale au moyen de techniques simples de filtrage d'eau.

3) Le chômage

Il a plusieurs causes : le désir de certains jeunes ruraux de se soustraire aux coutumes et traditions ; le refus de travailler pour toute la grande famille ; le rejet des travaux champêtres jugés dégradants ; l'attrait irrésistible des commodités de la ville ; les déchets en cours de formation au niveau des stades de sélection (CEP, BEPC, BAC) ; le faible niveau d'industrialisation du pays ; etc.

Participer à la résorption du chômage et au maintien des jeunes dans leur terroir, l'organisation des professionnels de l'agriculture et de l'élevage sus-visée et notamment la création des Unités de Production agro-pastorale, la création dans chaque village, d'une maison des jeunes à éclairage solaire (avec la contribution des intéressés en main-d'œuvre) au moyen d'une loi de programme, la mise en œuvre d'un nouveau système éducatif (voir ci-dessous) et l'accélération de l'industrialisation du pays (voir réformes économiques ci-dessous).

4) La santé

« La santé pour tous d'ici à l'an 2000 » est un slogan vain. Une vraie politique sanitaire doit se situer au confluent de quatre exigences : prévenir les maladies, rapprocher le soignant du malade, rendre abordable le coût des produits et soins médicaux, garantir la qualité de ces produits et soins.

Le PA.RE.N se propose de réaliser cela par les mesures suivantes :

- réprimer vigoureusement la vente illégale des produits pharmaceutiques (pharmacie par terre) ;
- développer le sport de masse ;
- créer dans chaque village ou groupe de villages, un centre de Santé (CS) tenu par un infirmier d'Etat, un infirmier et une accoucheuse auxiliaire ;

- créer, dans chaque chef-lieu de province, une Equipe Mobile de Prévention sanitaire et Sociale (EMPS) de cinq médecins généralistes, chargés de consulter une fois par an tout les habitants de la province, chacun ayant un carnet de santé valable pour une année et délivré moyennant 15 francs par exemple ;
- développer la recherche pharmaceutique, fabriquer les médicaments courants et moderniser la pharmacopée traditionnelle à travers le groupement professionnel des tradipraticiens.

Ces mesures seraient réalisées par la prise en charge du personnel au budget de l'Etat, par les produits de vente des carnets individuels annuels, par les bénéfices de la LONAB, par la taxe intérieure sur les cigarettes et sur les liqueurs.

Par ailleurs, les cliniques privées seront soumises à une réglementation stricte et une loi portera sur l'indemnisation des victimes des accidents thématiques.

Enfin, la couverture vaccinale des enfants devra être portée à 100 % pour le BCG, le VAT2, la fièvre jaune, le Dtcq/P1 et P3, la rougeole, la poliomyélite et la méningite

5) L'éducation

Le système éducatif Burkinabè est médiocre : faible taux de scolarisation dans le primaire (moins de 40 %) ; très faible taux de réussite entre le primaire et le secondaire d'une part (8 % en 91-92, 8,6 % en 92-93, 9,12 % en 93-94) et entre le secondaire et le supérieur s'autre part (0,7 % en 91-92, 0,89 % en 92-93, 0,86 % en 93-94) ; autrement dit, sur dix mille (10000) enfants inscrits au primaire, seulement moins de 900 accèdent au secondaire et 7 seulement accèdent au supérieur ! On note également un déséquilibre entre l'enseignement générale et l'enseignement technique (un (1) établissement d'enseignement technique contre 7,86 d'enseignement général en 91-92, un (1) contre 8,04 en 92-93, un (1) contre 7,06 en 93-94) ; enseignants du primaire mal formés (40 % ayant reçu une formation sommaire avant leur prise de service) et cadre de conception de l'enseignement primaire dépourvus de diplômes universitaires (accession à la catégorie A par voie de promotion interne) ; mauvaise gestion et utilisation du personnel (affectation d'enseignants dans les tâches administratives ; nomination, affectation, promotions opérées sur la base de considérations partisans) ; non suivi des établissements privés d'enseignement ; faible contribution de l'Etat au développement de l'enseignement et de la formation (10,11 % du budget en 93 ; 9,73 % en 94 ; 10,27 % en 95) ; mauvaise orientation des étudiants et mauvaises distribution de bourses.

Les résultats sont les suivants : des sacrifices financiers consentis pour peu de jeunes instruits mais non éduqués, appelés au chômage et donc à la délinquance et à la révolte sociale !

Pour que l'éducation soit un facteur de développement, le PA.RE.N propose les mesures suivantes :

- la fusion du MEBA et du MESSRS en un ministère de l'éducation et de la formation, du développement scientifique et technologique (MEF/DST), de manière à permettre un pilotage intégré et panoramique du secteur (voir aussi réforme politiques) ;
- l'introduction des langues nationales dans le système éducatif, notamment dans le pré-scolaire ;
- le recyclage des instituteurs et la revalorisation du statut des enseignants du primaire et du secondaire (voir aussi fonction Publique) ainsi que le relèvement du niveau réel des cadres de conception de l'enseignement primaire, appelés à définir les programmes et à élaborer les documents pédagogiques ;
- l'école primaire obligatoire ; ces écoles seraient édifiées soit en matériaux définitifs, soit en matériaux traditionnels (banco et toi de chaume), grâce aux concours de l'Etat, des collectivités, des associations et ONG,

des parents d'élèves (main-d'œuvre), chaque école ayant un maître pour une même matière (histoire, géographie, français, calcul, etc.) et chaque classe ayant des effectifs limités à 40 écoliers ;

- la réintroduction des sanctions à l'école primaire sous la responsabilité personnelle du maître ;
- l'introduction, dans le programme, 'un cours d'éthique sociale à partir du CE2 et du cours de valeurs identitaires à partir de la 6^e ;
- la distinction entre deux filières parallèles de formation, à savoir une filière de formation générale et une filière de formation professionnelle ou technique ainsi raccordées : au CM2, le CEP et l'entrée en 3^e sont obtenus par une moyenne globale calculée à partir de la moyenne des compositions de six dernières années et de la moyenne des épreuves du certificat actuel. Les écoliers n'ayant pas obtenus cette moyenne globale sont, soit redoublés (en fonction d'une moyenne plancher), soit reversés dans les CFAS sus-mentionnés. Il en sera également ainsi au niveau de 3^e et terminale dont les recalés seront reversés dans cette formation professionnelle correspondante (menuiserie, maçonnerie, mécanique auto, plomberie sanitaire, électricité etc.). L'Etat incitera fiscalement le secteur privé à l'ouverture de ces centres d'apprentissage. Pour les investissements de ces diverses catégories de professionnels diplômés, il sera créé une Caisse Autonome pour Artisans (CAPA), alimentée par les cotisations des intéressés et par les produits des plaques et des vignettes-auto qui seront rétablies. Cette caisse sera chargée de financer les investissements ou de garantir les emprunts, de bonifier les intérêts des emprunts contractés et apporter un appui en matière de gestion.

Au niveau de l'Université, le PA.RE.N entend privilégier les filières scientifiques. Les conditions d'études des étudiants seront les suivantes : la bourse entière et les œuvres universitaires pour les étudiants dont les revenus mensuels des deux parents ne dépassent pas 100.000 F ; la demie bourse et les œuvres universitaires pour les revenus compris entre 100.000 et 200.000 francs ; les œuvres universitaires pour tous les autres.

Enfin, non seulement l'Etat incitera fiscalement à la création de centres privés d'apprentissage professionnel, mais encore engagera les communautés religieuses à ouvrir des internats pour l'enseignement secondaire.

6) L'habitat et la voirie urbaine

Il y a aucune politique urbaine au Burkina. Nos villes notamment Ouagadougou et Bobo-dioulasso, connaissent un développement sans commune mesure avec leurs capacités d'accueil. Cela conduit aux bidonvilles, foyers de crime, du vice, de la massification des populations dans l'anonymat.

Les mesures correctives proposées par le PA.RE.N sont :

- l'option des villes de moyenne importance : il faut rejeter les mégapoles au profit des villes de taille moyenne (50.000 habitants). Pour ce faire, l'Etat incitera fiscalement à la décentralisation industrielle ;
- un aménagement de l'espace urbain conforme à nos mœurs de vie. Ainsi, dans chaque secteur de la ville, tous les quartiers doivent disposer chacun d'un plateau d'équipements sportifs (foot, basket, volley, hand sautoir, etc.) ; dans chaque section, il sera prévu un jardin public avec des bancs et un kiosque ou bar/restaurant, permettant aux habitants de plusieurs lots de se retrouver « sous l'arbre à palabres ».
- le développement de l'éclairage public par l'énergie solaire des centres semi-urbains ;
- le damage ou le pavage des rues secondaires
- le renforcement de la sécurité dans les villes ;
- la valorisation des matériaux locaux de constructions ;

- la création d'une banque de l'habitat (voir réformes économiques) ;
- l'éclairage des centres semi-urbains par les lampes solaires, le damage ou le pavage des rues secondaires, le renforcement de la sécurité dans les villes, seront financés par l'Etat, par les bénéficiaires du CCVA, et par les produits des contraventions en matière routière.

7) Les laissés-pour-compte

Avec l'occidentalisation des mœurs, des comportements nouveaux, déviant, se font jour : vieux et vieilles abandonnés, enfants sans famille, déséquilibrés mentaux jetés dans la rue, mendiants en nombre croissant.

Un devoir de solidarité s'impose. Le PA.RE.N propose un impôt de solidarité, égal au millième des revenus annuels de chaque Burkinabè gagnant sa vie par un travail productif aux fins de prendre correctement en charge ces frères atteints dans leur dignité.

IV.3. Les réformes administratives

L'administration, dans un pays pauvre comme le Burkina, est la cheville ouvrière du développement économique et sociale. Ses tâches sont multiples et multiformes parce qu'elle doit asseoir, dans tous les secteurs d'activités, les structures d'accueil du développement.

Au Burkina, l'administration se révèle être un artisan d' l'inutile ; elle lutte en mission de pur sacrifice parce qu'elle ne sait pas s'intégrer au milieu qu'elle entend transformer. Il s'instaure alors entre l'administration et les administrés un dialogue de sourds, un monologue croisé : l'administrateur ne comprend pas son administré qui ne comprend pas que son administrateur ne le comprend pas !

Pour que l'administration tienne sa place de et joue son rôle dans le processus de développement, le PA.RE.N est attaché aux principes de création des structures administratives, aux principes de l'action administrative et aux principes de la décentralisation administrative.

Les principes de création administrative ont été clairement rappelés par les audits organisationnels des ministères réalisés en 1995. ils doivent être appliqués à la lettre si l'on veut éviter ou le gigantisme structurel ou le nanisme structurel.

Les principes de l'action administrative sont enfermés dans la bonne gouvernance ou bonne gestion gouvernementale : il est du devoir de l'administration d'agir avec **responsabilité** (les gestionnaires de ressources financières et matérielles devant rendre compte de l'utilisation desdites ressources, d'où la répression énergique et prompte des détournements, de la corruption, de la gabegie et du laxisme), dans la **transparence** (respect strict des procédures et formes prescrites), dans la **fiabilité** (nécessité de penser les démarches, actes et actions et d'éviter le spontanéisme, l'improvisation ou le mimétisme mécanique), dans **l'ouverture** (nécessité d'informer les administrés des objectifs, des moyens et du contenu des opérations administratives) et **dans l'Etat de droit** (soumission de l'administration au principe de légalité). L'ignorance, la méconnaissance ou la violation de ces principes engendrent la rupture entre consensus social et consensus politique à l'origine de toutes les crises sociales.

Les principes de la décentralisation imposent que les collectivités soient dotées d'autorités propres et de ressources propres pour gérer les affaires d'intérêt local. Le PA.RE.N propose en conséquence :

- la dépolitisation des élections municipales et provinciales par l'admission des candidatures indépendantes ;

- une répartition claire et précise des ressources fiscales entre l'Etat et ses démembrements et la liberté totale des collectivités de lever des impôts, taxes et redevances locaux ;
- une définition claire et précise du domaine de compétence des collectivités et une réglementation subséquente de la tutelle administrative ;
- la création des provinces selon le principe de l'unité socioculturelle : une province pour un groupe ou sous-groupe ethnique de manière à mobiliser les communautés humaines naturelles sur leurs intérêts propres et à associer toutes les ethnies à la gestion du pouvoir d'Etat (voir également réformes politiques)

IV.4. Les réformes politiques

Elles concernent essentiellement la liberté de communication (presse, cinéma, livre , radio, télévision, musique, théâtre), les partis politiques, l'organisation et la gestion du pouvoir.

1) La liberté de communication

Elle sera placée sous le contrôle du Conseil Supérieur de l'Information (CSI) qui sera composé des représentants de la presse écrite, de la presse parlée, du cinéma, de la musique, du théâtre, des associations de défense des droits de l'Homme, des communautés religieuses et de la chefferie traditionnelle. Sur la base d'un nouveau Code de l'information précisant les droits et les obligations du communicateur, l'étendue et les limites de sa liberté, le CSI aura un pouvoir de sanction à son égard, nonobstant les poursuites judiciaires, la décision de sanction administrative pouvant être déférée devant la juridiction administrative. Le CSI est saisi par ses membres, par le gouvernement, par les professionnels de la communication et par tout citoyen plaignant.

2) Les partis politiques

Les partis politiques ne peuvent concourir au renforcement de la démocratie que s'ils sont crédibles. Leur crédibilité dépend des droits qui leur sont reconnus et des devoirs qui leur incombent.

Concernant les droits, les partis politiques, pour mener à bien leur mission de conscientisation et de responsabilisation du citoyen, doivent pouvoir exercer leurs activités (meetings, conférences, etc.) sur toute l'étendue du territoire sur simple déclaration préalable.

En outre, ils doivent disposer en permanence d'un temps d'antenne à la radio et la télévision publiques pour publier leur vision du bien commun, donner leur point de vue sur les problèmes de l'heure, proposer des solutions à des maux nationaux. Cela résoudrait en grande partie l'épineux problème du financement des partis.

S'agissant des devoirs, les partis politiques, à leur création, sont tenu de se prévaloir d'un programme de gouvernement, ce qui limiterait leur nombre et autoriserait des partis d'idées et d'avoir une vie interne démocratique par le respect des statuts et du règlement intérieur, sous peine de sanction (suspension dissolution) prononcée par l'autorité de tutelle et contestable devant la juridiction administrative.

Il faut par conséquent un statut des partis politiques incluant le statut de l'opposition. Le statut dont il s'agit définirait des incompatibilités : à titre d'exemple, exclusion des chefs coutumiers, religieux, de magistrats et du personnel de commandement (hauts commissaires) des partis politiques.

3) L'organisation et fonctionnement du pouvoir

La démocratie au Burkina est une farce tragi-comique : des dirigeants et des hommes politiques qui ne voient dans la politique qu'une courte échelle à l'enrichissement ; un suffrage universel qui n'est que le plus sûr moyen de faire mentir le peuple dont l'analphabétisme et la misère font l'objet d'une exploitation politique éhontée ; une séparation des pouvoirs qui a tous les traits d'une complexité des pouvoirs et un mythe démocratique substitué à la réalité ethnocratique. Le PA.RE.N rejette résolument le prêt-à-porter démocratique. Il propose, en fonction des réalités locales, une démocratie fédérative (à ne pas confondre avec « fédérale ») et associative visant les objectifs suivants :

- pour favoriser une expression saine, consciente et responsable du suffrage universel, faire en sorte que tous les élus, à tous les échelons, soient désignés par des électeurs avertis ;
- pour empêcher l'ethnocratie rampante, reposer le pouvoir central sur les pouvoirs locaux, c'est-à-dire le pouvoir de la communauté nationale sur les pouvoirs des communautés humaines naturelles que sont les groupes et sous-groupes ethniques.
- Pour éviter que la gestion du pouvoir d'Etat ne profite qu'à certains groupes sociaux, impliquer les sujets de droit à l'élaboration de la règle de droit.

La démocratie fédérative et associative se présente comme suite dans son organisation et dans son fonctionnement :

- organisation : chaque groupe ethnique ou sous-groupe ethnique (par exemple, éclatement du groupe ethnique mossi en plusieurs sous-groupes) forme une province. La province est démembrée en districts (simples circonscriptions administratives) dirigés par un administrateur assisté d'un conseil de district dont les membres sont choisis parmi les conseils municipaux et villageois et le district en communes et villages. Le village politico administratif est distribué en pouvoir central, en pouvoir provincial et en pouvoir municipal ou villageois. Au niveau du pouvoir municipal ou villageois, les populations élisent au suffrage universel direct les membres du conseil municipal ou villageois qui désignent en leur sein l'organe exécutif (maire ou délégué du village), les candidats aux fonctions de maire ou de délégué du village devant être titulaires du CEP au moins ou avoir un niveau équivalent ainsi qu'une bonne moralité attestée. Au niveau du pouvoir provincial, les membres du conseil provincial (organe délibérant de la province) sont élus par l'ensemble des conseils municipaux et/ou villageois réunis pour la circonstance au chef-lieu de la province sous la dénomination de conseil Général. Les candidats au conseil provincial devront être titulaires du BEPC au moins ou avoir un niveau équivalent, ainsi qu'une bonne moralité attestée. L'exécutif du pouvoir provincial est le gouverneur de province nommé par le pouvoir central parmi les administrateurs civils. Au niveau du pouvoir central, les membres du conseil national (député de l'assemblée nationale) sont élus par chaque conseil provincial, les candidats devant être titulaires du BEPC au moins ou d'un niveau équivalent et être de bonne moralité attestée. Le Président du Faso est élu par tous les conseils

provinciaux réunis pour la circonstance dans la capitale sous la dénomination de Convention Nationale. Les candidats à la présidence devront être titulaires du BAC au moins, avoir 35 ans révolus et être d'une bonne moralité attestée. La caution de 5 millions de francs est remplacée par la présentation d'une liste de soutien de 15.000 signataires. Cette organisation politique libère l'électeur primaire (les élus municipaux et/ou villageois seront élus intuitu personae), responsabilise les électeurs intermédiaires (conseillers municipaux et/ou villageois élisant les conseillers provinciaux et conseillers provinciaux élisant les conseillers nationaux et le Président du Faso), favorise la moralisation et le professionnalisme (moralité et diplômes exigés des candidats), accorde une vraie légitimité aux élus nationaux, amenuise le coût des élections et les fraudes électorales, et fait participer toutes les ethnies à la mise en place du pouvoir central.

- **Fonctionnement** : le régime fonctionnera selon le principe de la séparation stricte des pouvoirs (régime présidentiel, assoupli par des mécanismes juridiques de pression d'un organe sur l'autre). La deuxième chambre actuelle sera supprimée.

Le Président du Faso et ses ministres seront mis en accusation devant une haute cour de justice composée de représentants de la société civile et présidée par un magistrat. Le nombre de ministres sera limité à 20 personnes au maximum par l'option de la spécialisation ministérielle horizontale aux dépens de la spécialisation verticale, source de duplications fonctionnelles et de vaines concurrences. Les lois ou règlements touchant une activité professionnelle donnée ou les intérêts d'un groupe seront soumis à l'avis motivé des intéressés qui pourraient initier des lois à leur tour. Les divers groupes sociaux, à travers leur organisation, pouvant se faire entendre et comprendre, le Conseil Economique et Social sera supprimé. courte échelle à l'enrichissement ; un suffrage universel qui n'est que le plus sûr moyen de faire mentir le peuple dont l'analphabétisme et la misère font l'objet d'une exploitation politique échouée, une séparation des pouvoirs qui a tous les traits d'une complicité des pouvoirs et un mythe démocratique substitué à la réalité ethnocratique.

Le PA.RE.N rejette résolument le prêt-à-porter démocratique. Il propose en fonction des réalités locales, une démocratie fédérative (à ne pas confondre avec « fédérale ») et associative visant les objectifs suivants :

- pour favoriser une expression saine, consciente et responsable du suffrage universel, faire en sorte que tous les élus, à tous les échelons, soient désignés par des électeurs avertis ;
- pour empêcher l'ethnocratie rampante, reposer le pouvoir central sur les pouvoirs locaux, c'est-à-dire le pouvoir de la communauté nationale sur les pouvoirs des communautés humaines naturelles que sont les groupes et sous-groupes ethniques.
- Pour éviter que la gestion du pouvoir d'Etat ne profite qu'à certains groupes sociaux, implique les sujets de droit à l'élaboration de la règle de droit.

La démocratie fédérative et associative se présente comme suite dans son organisation et dans son fonctionnement :

- Organisation : chaque groupe ethnique ou sous-groupe ethnique (par exemple, éclatement du groupe ethnique mossi en plusieurs sous-groupes) forme une province. La province est démembrée en districts (simples circonscriptions administratives) dirigés par un administrateur assisté d'un conseil de district dont les membres sont choisis parmi les conseils municipaux et villageois et le district en communes et villages. Le pouvoir politico-administratif est distribué en pouvoir central, en pouvoir provincial et pouvoir municipal ou villageois. Au niveau du pouvoir municipal ou villageois, les populations élisent au suffrage universel direct les membres du conseil municipal ou villageois qui désignent en leur sein l'organe exécutif (maire ou délégué du village), les candidats aux fonctions de maire ou délégué du village devant être titulaires du CEP au moins ou avoir un niveau équivalent ainsi qu'une bonne moralité attestée. Au niveau du pouvoir provincial, les membres du conseil provincial (organe délibérant de la province) sont élus par l'ensemble des conseils municipaux et/ou villageois sous la circonstance au chef-lieu de la province sous la dénomination de Conseil Général. Les candidats au conseil provincial devront être titulaires du BEPC au moins ou avoir un niveau équivalent ainsi qu'une bonne moralité attestée. L'exécutif du pouvoir provincial est le gouverneur de province nommé par le pouvoir central parmi les administrateurs civils. Au niveau du pouvoir central, les membres du Conseil national (députés de l'assemblée nationale) sont élus par chaque conseil provincial, les candidats devant être titulaires du BEPC au moins ou avoir un niveau équivalent ainsi qu'une bonne moralité attestée. Le président du Faso est élu par tous les conseils provinciaux réunis pour la circonstance dans la capitale sous la dénomination de convention Nationale. Les candidats à la présidence devront être titulaires du BAC au moins, avoir 35 révolus et être d'une bonne moralité attestée. La caution de 5 millions de francs est remplacée par la présentation d'une liste de soutien de 15.000 signatures.

Cette organisation politique libère l'électeur primaire (les élus municipaux et /ou villageois seront élus intuitu personae), responsabilise les électeurs intermédiaires (conseillers municipaux et/ou villageois élisant les conseillers nationaux et le Président du Faso), favorise la moralisation et le professionnalisme (moralité et diplômes exigés des candidats), accorde une vraie légitimité aux élus nationaux amenuise le coût des élections et les fraudes électorales, et fait participer toutes les ethnies à la mise en place du pouvoir central.

fonctionnelles et de vaines concurrences. Les lois ou règlements touchant une activité professionnelle donnée ou les intérêts d'un groupe seront soumis à l'avis motivé des intéressés qui pourraient initier des lois à leur tour. Les divers groupes sociaux, à travers leur organisation, pouvant se faire entendre et comprendre, le conseil Economique et Social sera supprimé

IV.5. Les réformes institutionnelles

Elles concernent notamment la Fonction publique, la Justice et la Défense.

1) La Fonction publique

Le Burkina Faso a connu quatre statuts généraux de la Fonction publique en quarante (40) ans. Le dernier, en vigueur, est le moins satisfaisant de tous.

Pour une fonction publique opérationnelle, non pléthorique, moins coûteuse, plus motivée, le PA.RE.N propose :

- une Fonction publique de structure semi-fermée par le jeu de l'engagement décennal : l'agent nouvellement intégré subit un stage probatoire d'un an renouvelable une fois, lequel atteste ses aptitudes, son habilité. Si le stage est positif, l'agent n'est pas titularisé mais devient un agent contractuel jusqu'au terme des dix années prévues par l'engagement décennal. A la fin de cette période (fin d'engagement décennal), il peut démissionner de plein droit. Dans ce cas, un Fonds de Reconversion des Agents Publics (FRAP), doté initialement par l'Etat et alimenté par les retenues pour pension du stagiaire puis de l'agent public contractuel, financera, à hauteur de trois fois le montant total des cotisations, le projet d'investissement présenté par le démissionnaire. L'agent public contractuel peut également choisir de rester dans l'administration. Dans ce cas, sa titularisation intervient après examen de son dossier individuel (moyenne globale des dix dernières années, sanctions encourues, observations des supérieurs hiérarchiques sur la manière de servir, l'occupation du service, l'abus des permissions ou autorisations d'absence, les plaintes des usagers, etc.) par une commission de titularisation comprenant les représentants du syndicat couvrant la branche d'activité et les représentants de l'administration. Les agents non titularisés bénéficient du même concours du FRAP que les agents démissionnaires.
- Une refonte du système de formation professionnelle : la sectorisation de la formation (ou système des écoles : ENAM, ENAREF, ENP, END) nuit beaucoup à la qualité de la formation, disperse les efforts financiers de l'Etat, engendre des disparités préjudiciables à l'égalité (durée de la scolarité, volume horaire par cycle, sanction des apprentissages, etc.), bref, favorise beaucoup plus la promotion sociale que la promotion intellectuelle et technique des élèves. Le PA.RE.N propose la création d'un Institut National de la Formation et de Perfectionnement (INFP) comme solution aux maux relevés. Il serait aux écoles ce qu'est l'Université aux Facultés ou Instituts.

La formation englobe la formation initiale et le perfectionnement qui alterneraient, les recrutements se faisant suivant les besoins exprimés et dûment justifiés. Les programmes de formation de perfectionnement seront conçus sur mesure, selon l'approche par compétence ;

- Une refonte du système de notation : pour que la notation soit objective, il faut un bulletin de note adapté à l'emploi occupé, des critères de notation assortis d'éléments d'appréciation quantifiables, mesurables et contrôlables, le rapprochement du notateur au noté (déconcentration du pouvoir de notation), et la communication de sa note au noté ;
- Une refonte du régime disciplinaire : le conseil de discipline, le Médiateur du Faso, l'Inspection Générale d'Etat, seront remplacés par un Conseil Supérieur de la Déontologie et de la Discipline (CSD) comprenant une section administrative (en remplacement du Médiateur du Faso et de l'Inspection Générale d'Etat) ferait des investigations de son propre mouvement, sur saisine des chefs de services ou sur plainte des usagers des services publics. Si les investigations sont positives, la section administrative transfère le dossier à la section disciplinaire qui met en œuvre la procédure disciplinaire sans s'en référer nécessairement à l'autorité hiérarchique de l'agent incriminé et prononce la sanction. En cas de détournement, de corruption, de gabegie, la section administrative saisit la juridiction pénale.

Tout le personnel de la Fonction publique doit être psychologiquement, moralement et professionnellement motivé. Les récompenses (lettres de félicitation, témoignages de satisfaction, décorations) seront publiées au Journal Officiel et dans le service et donneront lieu à des avantages de carrière (bonification d'ancienneté, d'échelon, passage automatique au grade supérieur, admission sur titre à un stage de spécialisation ou de formation supérieure). Certains agents seront plus financièrement motivés : instituteurs, professeurs du

secondaire, police, gendarmerie, santé, douane, contrôleurs divers, mais la sanction de leurs obligations en sera d'autant plus rigoureuse.

2) La justice

La justice burkinabè est corrompue (juges comme avocats), incompetente, lente, coûteuse et ésotérique. Son indépendance est un canular. Ses décisions ne sont pas appliquées rigoureusement.

Pour changer de cap, le PA.RE.N propose :

- une revalorisation du statut social des magistrats ;
- la spécialisation des magistrats ;
- la faible imposition des cabinets d'avocats ;
- le rapprochement de la justice au justiciable ;
- la simplification des procédures et du style judiciaires ;
- la mise en jeu de la responsabilité personnelle de l'autorité chargée de l'exécution des décisions de justice ;
- le désengorgement des juridictions par le règlement des contentieux civils et pénaux mineurs par l'autorité policière (rétention de biens, petits vols, escroqueries ou abus de confiance, etc.) sous la responsabilité du juge compétent.
-

3) La défense nationale

Le PA.RE.N souhaite une armée à la fois :

- « populaire » et élitiste ;
- Opérationnelle et moins coûteuse ;
- Politiquement consciente et loyaliste.

Les mesures qu'il retient pour atteindre ces objectifs devront être discutées par les militaires eux-mêmes.

IV.6. Les réformes économiques

Le développement économique du pays ne peut être l'affaire d'une brochette d'opérateurs économiques, bénéficiant de privilèges et avantages énormes de l'Etat. Ces opérateurs économiques ne sont pas des bureaux de bienfaisance ! Ils introduisent dans notre société homogène par tradition l'idée de classe. Le développement économique du pays ne peut être non plus l'affaire d'investisseurs étrangers. Il faut être un sot d'Arcadie pour céder l'exploitation de sa propriété à un tiers et devenir son simple employé.

Le développement économique du pays ne peut être suspendu aux aides multinationales, dont et prêts confondus, sans renoncement implicite à la souveraineté de l'Etat.

Le développement économique du Burkina est l'affaire des Burkinabè qui doivent s'organiser, consentir ensemble les sacrifices indispensables pour valoriser les potentialités du pays et assurer à chacun le minimum de bien-être. Sur la base des valeurs humaines consacrées par l'ensemble des mesures culturelles, les Burkinabè pourront aller au progrès dan

l'unité du corps social, dans l'égalité, dans la justice et dans la solidarité vivante. A cette fin, le PA.RE.N propose des principes d'action économique et une tactique et stratégie de développement.

1) Les principes d'action économique

Le PA.RE.N arrête trois principes fondamentaux : un principe philosophique, un principe politique et un principe socio-économique.

- a) **Principe philosophique** : il faut nécessairement combiner la liberté individuelle (capitalisme) et la solidarité (socialisme) comme dans le passé. **En effet, en constituant une famille- Nation, chaque membre doit pouvoir compter sur cette famille pour satisfaire ses besoins vitaux, quel que soit son âge ou sa condition.** Dans la traditionnelle à économie agraire et de substance, les champs collectifs répondaient à ce droit de l'individu à égard du groupe. Ainsi, les champs collectifs étaient cultivés par tout les hommes valides de la grande famille et les céréales étaient redistribuées à chaque foyer périodiquement selon ses besoins : un socialisme sans la dictature du groupe ! De même, c'est dans le troupeau collectif que le chef comme : mariage, décès, funérailles. Chaque individu était donc pris en charge pour l'essentiel par le groupe du «berceau » au tombeau.

Le groupe satisfaisant aux besoins vitaux de chacun de ses membres par cette propriété collectif, il appartenait maintenant à chacun, en fonction de ses talents, dons, capacités et ambitions, de satisfaire ses besoins secondaires ou superflus. Chacun disposait donc de son lopin de terre, de son petit élevage, de sa profession libérale (pêche, chasse, artisanat, etc.) : un capitalisme sans l'exploitation de l'homme par l'homme !

Cette unité dans la multiplicité, cette liberté dans la solidarité, socle de la cohésion et de l'homogénéité, peut trouver à s'exercer dans la société moderne : le champ collectif peut être remplacé par l'industrie, toutes les autres activités, maîtrisables par l'individu ou par sa famille, devenant des activités privées.

L'existence d'un domaine collectif se justifie donc sociologiquement (primauté du collectif sur l'individu dans la tradition), juridiquement (l'article 14 de la constitution dispose que «les richesses et ressources naturelles appartiennent au peuple ; elles sont utilisées pour l'amélioration de ses conditions de vie ») et surtout philosophiquement (le libéralisme transforme la société humaine en jungle et le socialisme dénie à l'individu toute personnalité). Le domaine collectif réalise l'égalité des citoyens en droits et en devoirs, responsabilise chacun sur le devenir du pays et préserve la souveraineté nationale

- b) **principe politique** : il faut compter sur soi-même dans le développement du pays. L'endettement traduit une **politique de démission et de facilité**. Le prêt d'argent s'accompagne d'un transfert de culture.

Les Burkinabè sont capables de créer par eux mêmes et pour eux-mêmes les grosses unités industrielles et commerciales de la nation. L'épargne existe. Elle n'est pas mobilisée et orientée vers des investissements productifs. Pour ce faire, il faut mettre l'épargnant en confiance et garantir une gestion efficace et transparente des entreprises communautaires. Le PA.RE.N à cet égard, propose :

- la mobilisation de l'épargne par l'actionnariat Populaire obligatoire (APO). Les grosses unités industrielles et commerciales étant devenues les champs collectifs, la daba individuelle devient l'action nominale. Sa valeur sera de 1000 F. En milieu rural, tout chef de famille devra souscrire à une (1) action au moins. Dans le secteur moderne, le nombre d'actions sera fonction des revenus mensuels. Les actionnaires seront classés en hors

catégories A, B, C, D, E ou assimilés. Les actionnaires seront listés par village ou commune, par district et par province. L'épargne collectée est versée dans un fonds d'Investissement Populaire (FIP). Tous les Burkinabè à l'étranger seront concernés par cet APO. Il pourra alors être attendu un montant globale de l'ordre de 15 à 20 milliards par an ;

- La restauration de la confiance par la création d'un conseil National de Gestion des entreprises Communautaires (CNGEC), composé des représentants de la seule société civile. Cette instance, qui jouerait le rôle d'un conseil d'Administration unique pour toutes les entreprises communautaires, sera appelé à gérer le FIP, à nommer les responsables des entreprises, à veiller sur la gestion et le fonctionnement efficace des unités créées. L'Etat n'interviendra que pour la priorisation des actions et pour les transferts de technologies ainsi que pour la décentralisation industrielle. Les étrangers seront libres de participer à la création des entreprises communautaires en tant qu'actionnaires.
-
- c) **Principe socio-économique** : il faut produire et consommer burkinabé. La globalisation de l'économie ne peut que transformer la Burkinabè en simples consommateurs de biens étrangers. Le pays étant enclavé, l'eau rare, les ressources limitées, la disparition des frontières est une noyade organisée et planifiée de notre tissu industriel. Ne pouvant pas la combattre, il faut la contourner : si les entreprises industrielles appartiennent aux burkinabè, si elles sont créées pour satisfaire les besoins nationaux, les citoyens préféreront consommer leurs propres produits que ceux de l'extérieur, en dépit de leur prix ou qualité !

2) La tactique et la stratégie de développement

On ne développe pas un pays en faisant des plans de développement des ramassis de projets divers. Le développement est un train qui comporte une locomotive et des wagons : c'est la tactique. Au Burkina, le PA.RE.N considère l'énergie (eau et électricité) comme la locomotive du développement. Par conséquent, la SNABEL et l'ONEA seront des entreprises communautaires. L'épargne populaire leur permettra de renforcer leur action sur toute l'étendue du territoire. De grands projets comme Numbiel (160 milliards de nos jours contre 35 milliards sous la 3^e République), la déviation du Mouhoun par Ouagadougou, sa transformation en aval en un fleuve flottable et navigable permettant une ouverture sur l'océan, doivent mobiliser la Patrie et tous les patriotes.

Après l'énergie, ce sera l'agriculture et l'élevage ci-dessus mentionnés. L'agriculture devra être diversifiée de façon à produire tout ce que nous consommons et importons (vin par exemple !). Le développement de l'agriculture et de l'élevage permettra l'agro-industrie et l'agro-industrie incitera le secteur des services.

Ainsi les conditions d'entreprise industrielle et collective seront réunies, les producteurs ruraux intégrés dans l'économie moderne, les richesses nationales s'accroîtront tout en se redistribuant équitablement et l'amélioration des conditions de vie des populations appellera d'autres services nationaux telle qu'une Banque Nationale de l'Habitat, un transport ferroviaire national, etc.

La stratégie de développement est au service de la tactique. Pour que le train du développement arrive à destination, il faut une voie planifiée, évitant les obstacles naturels ou les surmontant : il faut, en somme, une coordination des actions. Au Burkina, la stratégie consisterait à maîtriser la démographie, la dégradation de l'environnement et le système éducatif.

Le système éducatif, comme vu plus haut, doit viser à mettre à la disposition du grand chantier national et au niveau de tous les secteurs, domaines, et branches d'activités, des hommes compétents et motivés. la démographie doit être contrôlée par rapport aux possibilités nationales. Il ne s'agira pas de prendre des mesures coercitives, toujours inefficaces, mais de repenser la sensibilisation et la conscientisation en y impliquant la chefferie traditionnelle qui doit bénéficier d'un statut social officiel et les communautés religieuses. L'environnement est également un problème au Burkina : il faut lutter contre les feux de brousse (d'où encore implication des chefs coutumiers et des délégués de village ; intérêt de la création d'un prix d'excellence pour la province la plus écologique de l'année), il faut reboiser (forêts villageoises, rôle du service national), et arrêter le désert (faire de nos frères prisonniers, en faute contre la société, des bâtisseurs d'avenir).

IV.7. Les réformes diplomatiques

Les relations internationales sont marquées par la dictature du Nord minoritaire sur le sud majoritaire. Le PA.RE.N, en tant que parti, militera à côté des autres partis africains pour imposer le principe de l'égalité des Etats, notamment au niveau de l'ONU.

En ce qui concerne l'Afrique, le PA.RE.N s'engage, en cas d'accession au pouvoir d'Etat :

- à proposer, sur une base référendaire d'aliénation partielle ou totale de souveraineté, une fédération par étapes avec les pays voisins, puis avec tous les pays de l'Afrique de l'Ouest. A l'avenir, l'union africaine sera recherchée et une confédération sera négociée avec l'Afrique du Nord dans des domaines précis ;
- à réviser les traitements alloués aux fonctionnaires des organisations africaines dans le sens d'une plus grande conformité aux réalités africaines.

Pour conclure sur les réformes envisagées, le PA.RE.N souligne leur caractère indicatif. Il compte sur les techniciens et les experts de bonne volonté pour les approfondir avant leur adoption définitive par son premier congrès.

Conclusion

Le 20 mai 1958, Ouezzin COULIBALY, vice-président du conseil du gouvernement, déclarait dans son discours-programme à l'Assemblée Territoriale : « Nous revendiquons le droit de trouver, par nous même, les moyens propres à assurer, dans le calme, l'évolution de notre pays ».

Sous la troisième République, dans un message à la Nation, le général LAMIZANA avait dit : « La Haute-Volta souffre beaucoup moins du manque de ressources naturelles que du manque d'imagination de ses fils ».

Sous le CMRPN, le pouvoir, en actes (bataille du rail par exemple), a voulu que le peuple Burkinabè soit l'artisan de son devenir.

Sous la RDP, thomas SANKARA a voulu qu'un même peuple ait une même foi en son destin singulier.

Au début de la quatrième République, Blaise COMPAORE proclamait sa foi en une voie propre aux Burkinabè en déclarant dans son programme de large Rassemblement : « L'évolution du monde actuel, faite de changement rapides, multiples et multiformes, de remises en cause de certitudes idéologiques et économiques les mieux établies, de

transformations sociales, structurelles et d'émergence de valeurs et comportements nouveaux, exclut tout mimétisme... dans la recherche des solutions à nos maux ».

Maurice YAMEOGO lui-même, premier Président de l'Etat burkinabè, tout en manquant à l'époque de cadres intellectuels pour l'épauler, a été un révolutionnaire (défense acharnée de la souveraineté nationale) et un visionnaire (politique de la décentralisation rapprochée, politique des retenues d'eau, etc.) on le voit bien : en dépit de leurs défauts personnels, nos dirigeants n'ont pas renié l'âme nationale attachée à la dignité et à la liberté de ce peuple. Le peuple burkinabè est de la lignée des peuples Klephte et palikare qui ont préféré la mort collective à la domination de Napoléon 1^{er}.

Le PA.RE.N se veut l'héritier des ces valeurs de dignité et de liberté nationale, le continuateur et l'exécuteur testamentaire des dirigeants de ce pays qui ont gagné en parole ce qu'ils ont perdu en actes.

Aujourd'hui, le Burkina se trouve dans la situation du pays que guettent simultanément deux (2) crises : une tragique crise sociale s'il ne fait rien pour changer son système global, et une crise politique difficile s'il fait chose. Le PA.RE.N a opté pour la crise politique difficile, fort de ce qu'il est capable de distinguer le difficile de l'impossible et fort du courage légendaire du peuple burkinabè.

Dans cette œuvre titanesque de rénovation de la société, de remodelage des comportements individuels et collectifs, le PA.RE.N demande à tous les frères et sœurs qui aiment le vrai, le juste et le bien, de lui apporter leur concours moral et intellectuel.

Tout a une fin, même les décadences !

Dieu sauve le Burkina Faso !

Ouagadougou, le 25 janvier 2014

Pour le PA.RE.N
Le président du Bureau Politique